

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
Ballag Holding SA, Corminboeuf
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 700'000.00
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 100'000.00
4.

Décision de réduction par: l'assemblée générale extraor-
dinaire
5.

Date de la décision: 24.04.2008
6.

Echéance de préavis des créances: **05.07.2008**
7.

Adresse pour la déclaration des créances:
Me Marc-Antoine Pürro, rue St-Pierre 10, Case Postale
1238, 1701 Fribourg
8.

*Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs
créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9.

Remarques: La réduction intervient par destruction de 600
actions nominatives de CHF 1'000.- chacune. Le montant
de la réduction est remboursé à l'actionnaire. Conformé-
ment à l'art. 732, al. 2 CO, un rapport de révision spécial
constate que les droits des créanciers sont entièrement cou-
verts par le capital-actions réduit.

Me Marc-Antoine Pürro, notaire
1701 Fribourg

(04459438)